



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION RÉGIONALE AGROENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE C R A E C

**Direction régionale de l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt – Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

Le vendredi 23 février 2024

Sommaire

- 1. Bilan sur la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour l'année 2023, cadre budgétaire (DRAAF)**
- 2. Bilan sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques, linéaires et ponctuelles pour l'année 2023 : mesures souscrites, points particuliers, cadre budgétaire (DRAAF)**
- 3. Bilan sur les mesures agroenvironnementales et climatiques non surfaciques pour l'année 2023 : API, PRM, mesures transition (Conseil Régional)**
- 4. Point sur les perspectives pour les MAEC et mesure CAB pour l'année 2024 (budget prévisionnel, évolution...) (DRAAF)**

1. BILAN SUR LA MESURE CAB POUR L'ANNÉE 2023

1. Bilan sur la mesure CAB

- Les nouveaux engagements en 2023 des dossiers CAB du RDR4 devraient être financés pour les 5 années de contractualisation selon la répartition suivante par financeur :

Pour atteindre un total de **12,42M€** pour couvrir les besoins estimés

- **80 %** pour les crédits FEADER
- **20 %** pour les crédits de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) en contrepartie du FEADER sur les zones à enjeu eau
- **20 %** pour les crédits de l'État en contrepartie du FEADER hors zones à enjeu eau

Annuité de la campagne 2023

1. Bilan sur la mesure CAB

- La campagne 2023 est composée de l'annuité des dossiers CAB en continuité du RDR3 (programmation PAC 2015-2022) et de la 1ère annuité des nouveaux engagements des dossiers CAB du RDR4 (programmation 2023-2027)
- L'annuité totale de la campagne 2023 est estimée à : (paiements RDR3 + RDR4)
un peu moins de **10,3 M€ pour 1 737 dossiers**
- Pour la campagne 2023, l'estimation est faite sur la base d'un montant moyen ajusté par hectare de surface déclarée en CAB
- Cette estimation est faite avant l'instruction administrative des services instructeurs des DDT(M)

Une Exploitation = Un Dossier = Un ou plusieurs Niveau(x) BIO

Annuité de la campagne 2023

1. Bilan sur la mesure CAB

Dossiers en continuité du RDR3

Départements	Quantités (ha)	Annuités	Nombre de dossiers
D04	12 101,19	1 528 751,91 €	199
D05	6 627,43	1 066 800,50 €	163
D06	294,21	54 251,23 €	14
D13	9 965,28	2 017 886,96 €	348
D83	3 314,60	915 881,31 €	244
D84	6 790,75	2 160 325,21 €	451
PACA	39 093,46	7 743 897,11 €	1 419,00

Nouveaux engagements des dossiers du RDR4

Départements	Quantités (ha)	Annuités	Nombre de dossiers
D04	3 710,87	487 894,11 €	103
D05	4 827,74	471 391,44 €	74
D06	186,96	12 709,62 €	4
D13	1 316,30	381 448,46 €	132
D83	790,19	272 904,09 €	95
D84	4 406,34	852 471,64 €	288
PACA	15 238,40	2 478 819,37 €	696
SUR 5 ans		12 394 096,84 €	

Une Exploitation = Un Dossier = Un ou plusieurs Niveau(x) BIO

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles pour l'année 2023

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

- Les nouveaux engagements en 2023 des dossiers MAEC du RDR4 sont financés pour les 5 années de contractualisation selon la répartition suivante par financeur :

- **25 M€** pour les crédits FEADER

les crédits FEADER seront ajustés selon les interventions des cofinanceurs nationaux

- **9,5 M€** pour les crédits de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)

fléchés sur les mesures CPRA, MHUx, IAE1 et IAE2, PRAx et ESPx pour les PAEC où l'enjeu milieux humides est bien représenté et pris en compte

- **7 M€** pour les crédits de l'État

- **0,5 M€** pour les crédits Conseil Régional

fléchés sur les MAEC DFCl



Soit un total de **42 M€** pour couvrir les besoins estimés

Montants sur 5 ans

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

Demandes d'engagement selon les sous-enjeux et les mesures			
	Mesures	Montants sur 5 ans	Nombre de mesures
Couverts d'intérêt faunistique et floristique	CIFF	198 697,00 €	6
Création de prairies	CPRA	0,00 €	0
Protection des espèces	ESP1	80 786,40 €	9
	ESP2	214 803,00 €	21
	ESP3	202 370,00 €	16
	ESP4	231 749,60 €	13
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	IAE1	333 823,12 €	77
	IAE2	4 030,00 €	6
	IAE3	539 286,16 €	111
Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	IRG1	3 337 233,05 €	192
	IRG2	2 422 815,50 €	108
Préservation des milieux humides	MHU1	84 967,50 €	13
	MHU2	1 415 671,50 €	93
	MHU3	89 258,10 €	5
DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	6 434 888,20 €	206
	OUV2	3 321 531,40 €	161
Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	9 015 677,10 €	436
	PRA2	77 761,20 €	1
	PRA3	11 490 115,20 €	449
Gestion des rizières	RIZ1	1 868 064,80 €	65
	RIZ2	105 728,35 €	5
Gestion des roselières	ROSE	29 904,60 €	1
	Total	41 499 161,78 €	1994

Montants sur 5 ans

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

Montant des demandes de contractualisation sur 5 ans							
Départements	4	5	6	13	83	84	Annuités
Couverts d'intérêt faunistique et floristique	172 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 917,00 €	198 697,00 €
Création de prairies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Protection des espèces	286 225,15 €	114 737,50 €	280 189,10 €	12 300,00 €	36 257,25 €	0,00 €	729 709,00 €
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	0,00 €	456 321,32 €	0,00 €	416 649,68 €	0,00 €	4 168,28 €	877 139,28 €
Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	39 134,75 €	107 692,65 €	0,00 €	5 563 221,15 €	50 000,00 €	0,00 €	5 760 048,55 €
Préservation des milieux humides	65 977,50 €	119 276,70 €	78 775,95 €	1 302 654,45 €	23 212,50 €	0,00 €	1 589 897,10 €
DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	1 127 415,40 €	821 564,10 €	507 849,95 €	4 057 457,70 €	2 677 761,75 €	564 370,70 €	9 756 419,60 €
Surfaces herbagères et pastorales	4 925 284,80 €	8 327 940,15 €	2 985 828,15 €	2 937 544,65 €	684 090,15 €	722 865,60 €	20 583 553,50 €
Gestion des rizières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 973 793,15 €	0,00 €	0,00 €	1 973 793,15 €
Gestion des roselières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 904,60 €	0,00 €	0,00 €	29 904,60 €
Annuité	6 616 817,60 €	9 947 532,42 €	3 852 643,15 €	16 293 525,38 €	3 471 321,65 €	1 317 321,58 €	41 499 161,78 €
Nombre de dossiers	167	315	91	454	70	28	1125

Montant sur 5 ans	
BIODIVERSITE	35 755 817,18 €
DFCI	5 743 344,60 €
TOTAL	41 499 161,78 €

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

Montants sur 5 ans

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

MAEC
DFCI

Département	Montant total sur 1 année	Montant total sur 5 ans	Montant Conseil Régional sur 5 ans	Montant ETAT sur 5 ans	Montant FEADER sur 5 ans
4	69 717,51 €	348 587,55 €	30 347,09 €	39 370,42 €	278 870,04 €
5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	17 971,38 €	89 856,90 €	7 822,70 €	10 148,68 €	71 885,52 €
13	423 969,12 €	2 119 845,60 €	184 548,01 €	239 421,11 €	1 695 876,48 €
83	547 261,11 €	2 736 305,55 €	238 215,34 €	309 045,77 €	2 189 044,44 €
84	89 749,80 €	448 749,00 €	39 066,87 €	50 682,93 €	358 999,20 €
TOTAL	1 148 668,92 €	5 743 344,60 €	500 000,00 €	648 668,92 €	4 594 675,68 €

MAEC
DFCI

Départements	Nombre de dossiers
4	9
5	0
6	2
13	42
83	60
84	14
TOTAL	127

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

Annuité de la campagne 2023

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

- La campagne 2023 est composée de l'annuité des dossiers MAEC en continuité du RDR3 (programmation PAC 2015-2022) et de la 1ère annuité des nouveaux engagements des dossiers MAEC du RDR4 (programmation 2023-2027)
- L'annuité totale de la campagne 2023 est estimée à : (paiements RDR3 + RDR4)
un peu moins de **8,7 M€ pour 1217 dossiers**
- Pour la campagne 2023, l'estimation est faite sur la base des demandes d'engagement dans des MAEC ouvertes en 2023 et après application des plafonds par mesure
- Cette estimation est faite avant l'instruction administrative des services instructeurs des DDT(M)

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

Montants annuels

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

Dossiers en continuité du RDR3

Départements	Annuités	Nombre de dossiers
D04	65 963,20 €	16
D05	2 859,47 €	3
D06	0,00 €	2
D13	152 958,98 €	35
D83	106 772,58 €	24
D84	23 788,73 €	12
PACA	352 342,96 €	92

Montant 1ère annuité 2023	
BIODIVERSITE	7 151 163,44 €
DFCI	1 148 668,92 €
TOTAL	8 299 832,36 €

Montant 1ère annuité 2023	
	Annuités
Couverts d'intérêt faunistique et floristique	39 739,40 €
Création de prairies	0,00 €
Protection des espèces	145 941,80 €
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	175 427,86 €
Maintenance de l'irrigation gravitaire traditionnelle	1 152 009,71 €
Préservation des milieux humides	317 979,42 €
DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	1 951 283,92 €
Surfaces herbagères et pastorales	4 116 710,70 €
Gestion des rizières	394 758,63 €
Gestion des roselières	5 980,92 €
Annuité	8 299 832,36 €
Nombre de dossiers	1125

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

Montants annuels

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

Départements	Montant 1ère annuité 2023						Annuités
	4	5	6	13	83	84	
Couverts d'intérêt faunistique et floristique	34 556,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 183,40 €	39 739,40 €
Création de prairies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Protection des espèces	57 245,03 €	22 947,50 €	56 037,82 €	2 460,00 €	7 251,45 €	0,00 €	145 941,80 €
Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	0,00 €	91 264,26 €	0,00 €	83 329,94 €	0,00 €	833,66 €	175 427,86 €
Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	7 826,95 €	21 538,53 €	0,00 €	1 112 644,23 €	10 000,00 €	0,00 €	1 152 009,71 €
Préservation des milieux humides	13 195,50 €	23 855,34 €	15 755,19 €	260 530,89 €	4 642,50 €	0,00 €	317 979,42 €
DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	225 483,08 €	164 312,82 €	101 569,99 €	811 491,54 €	535 552,35 €	112 874,14 €	1 951 283,92 €
Surfaces herbagères et pastorales	985 056,96 €	1 665 588,03 €	597 165,63 €	587 508,93 €	136 818,03 €	144 573,12 €	4 116 710,70 €
Gestion des rizières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	394 758,63 €	0,00 €	0,00 €	394 758,63 €
Gestion des roselières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 980,92 €	0,00 €	0,00 €	5 980,92 €
Annuité	1 323 363,52 €	1 989 506,48 €	770 528,63 €	3 258 705,08 €	694 264,33 €	263 464,32 €	8 299 832,36 €
Nombre de dossiers	167	315	91	454	70	28	1125

Une Exploitation = Un Dossier = Une ou plusieurs Mesure(s)

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

- Les formations obligatoires des MAEC ont été construites par les PAEC qui ont bien respecté les lignes directrices nationales et régionales
- Les agréments des formations sont en cours de notification
- Un référentiel de formations agréées à l'échelle de la région va être mis à disposition sur le site internet de la DRAAF PACA
- Chaque PAEC a établi une trame pour présenter la structure des formations qui seront mises en œuvre selon les axes suivants :
 - *Présentation globale du projet de territoire et des enjeux identifiés*
 - *Module(s) de formation répondant à la mise en œuvre des mesures au regard des enjeux du territoire, avec le contenu attendu, y compris si c'est l'opérateur qui la fait*
 - *Module(s) de formation générale technique, avec le contenu attendu, y compris si c'est l'opérateur qui la fait,*
 - *Visite terrain et échanges de pratiques et retours d'expérience entre les agriculteurs*

2. Bilan sur les MAEC surfaciques, linéaires et ponctuelles

- La mise en œuvre des MAEC doit respecter les préconisations suivantes :
 - *La durée d'**une journée** au moins est imposée pour les formations,*
 - *Veiller à assurer un cadre de formation et **éviter de basculer dans une action d'information,***
 - *Le **format de 15 à 20 participants** est préconisé, car au-delà on sort du cadre de la formation pour basculer dans une action d'information,*
 - *Pour les formations sur des **sujets spécifiques** le seuil minimum doit être de **6 à 8 participants** pour être efficace, **les cas particuliers seront étudiés par la DRAAF,***
 - *La **mutualisation des formations entre PAEC** est possible, si elles répondent aux attentes des opérateurs des territoires concernés,*
- Dans la plupart des cas le financement des formations sera assuré par l'intermédiaire de VIVEA car il n'est pas prévu de subventionner les actions de formation

3. BILAN SUR LES MAEC NON SURFACIQUES POUR L'ANNÉE 2023

4. POINT SUR LES PERSPECTIVES POUR LES MAEC ET LA MESURE CAB POUR L'ANNÉE 2024

4. Point sur les perspectives pour les MAEC et la mesure CAB pour l'année 2024

- Le financement total programmé pour la **mesure CAB** sera similaire à celui de la campagne 2023, soit environ **12,5 M€**
- **Le financement total des MAEC pour la campagne 2023 est en cours de programmation**
- Les nouveaux engagements dans les MAEC et dans la mesure CAB devraient être financés par :

FEADER – AERMC – ÉTAT

4. Point sur les perspectives pour les MAEC et la mesure CAB pour l'année 2024

- *Pour la campagne 2023 les expressions de besoins initiales ont été priorisées et plafonnées au regard de la réalité des territoires et les contraintes budgétaires ont conduit à rationaliser les crédits affectés par PAEC*
- *Grace à l'intervention complémentaire de l'AERMC sur les MAEC, l'ensemble des demandes formulées pour la campagne 2023 pourront être satisfaites*
- *Parmi les 22 PAEC, 10 ont exprimé leurs besoins pour la campagne 2024*
- *Pour les autres PAEC le besoin retenu en 2024 est l'expression de besoins initiale priorisée et plafonnée moins la somme des montants des dossiers déposés en 2023*

Expression de besoins 2023 + 2024 Priorisés et plafonnés	Total des mesures 2023 déposées et plafonnées	Expression de besoins 2024
59 034 422,85 €	41 499 161,78 €	19 968 339,77 €

4. Point sur les perspectives pour les MAEC et la mesure CAB pour l'année 2024

- Plusieurs mesures qui n'avaient pas été ouvertes pour respecter les contraintes budgétaires seront ouvertes pour la campagne 2024, ces mesures sont les suivantes :
- Ces nouvelles mesures seront paramétrées comme c'était le cas pour la campagne 2023 pour les autres mesures, les PAEC seront consultés
- Les MAEC déjà ouvertes seront à nouveau paramétrées en cas d'évolution du cahier des charges
- Dans tous les cas une revue complète des cahiers des charges sera faite par la DRAAF PACA pour la campagne 2024

PZ_PRCA_CIFF	PZ_PNME_IRG2
PZ_PRCA_CPRA	PZ_DGHD_HBV1
PZ_PRCA_ESP1	PZ_DGHD_HBV2
PZ_PRCA_ESP2	PZ_DGHD_HBV3
PZ_PRCA_ESP3	PZ_DGHD_MONO
PZ_PRCA_ESP4	PZ_PRCA_IRG1
PZ_PRCA_IAE1	PZ_PRCA_MHU1
PZ_PRCA_IAE2	PZ_PRCA_OUV1
PZ_PRCA_IAE3	PZ_PRCA_SDC1

Merci
pour votre attention